



Cabine souple

Porte-outil compact TX 1000

N° de modèle 22584

Instructions de montage

▲ ATTENTION

CALIFORNIE

Proposition 65 - Avertissement

L'utilisation de ce produit peut entraîner une exposition à des substances chimiques considérées par l'état de Californie comme capables de provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

Sécurité

▲ ATTENTION

Cette cabine ne vous protège pas contre les chutes d'objets ou durant le retournement de la machine.

N'utilisez pas la cabine souple comme système de protection contre les chutes d'objets ou les retournements.

Montage

Pièces détachées

Reportez-vous au tableau ci-dessous pour vérifier si toutes les pièces ont été expédiées.

Procédure	Description	Qté	Utilisation
1	Aucune pièce requise	–	Préparation de la machine.
2	Tube récepteur avant Tube récepteur arrière gauche Tube récepteur arrière droit Support de pare-brise Protège-flexible Boulon (1/4 x 1 1/2 po) Boulon (5/16 x 1 po) Boulon (5/16 x 1 1/4 po) Boulon (1/4 x 2 po) Contre-écrou (1/4 po)	2 1 1 1 2 2 2 2 2 4	Installation des tubes récepteurs.



Procédure	Description	Qté	Utilisation
3	Raidisseur central	1	Assemblage du cadre.
	Tube de cadre avant	1	
	Tube de cadre arrière	1	
	Tube de cadre latéral	2	
	Montant avant	2	
	Montant arrière	2	
	Boulon (1/4 x 3/4 po)	4	
	Boulon (1/4 x 1 po)	6	
	Boulon (1/4 x 1 1/4 po)	2	
	Écrou borgne (1/4 po)	2	
Contre-écrou (1/4 po)	10		
Rondelle protectrice	4		
4	Panneau gauche	1	Installation de la cabine souple.
	Panneau droit	1	
	Pare-brise	1	
	Panneau supérieur	1	
	Boulon (5/16 x 1 1/4 po)	2	

1

Préparation de la machine

Aucune pièce requise

Procédure

1. Garez la machine sur une surface plane et horizontale.
2. Abaissez les bras de chargeuse.
3. Serrez le frein de stationnement.
4. Coupez le moteur et enlevez la clé.

2

Installation des tubes récepteurs

Pièces nécessaires pour cette opération:

2	Tube récepteur avant
1	Tube récepteur arrière gauche
1	Tube récepteur arrière droit
1	Support de pare-brise
2	Protège-flexible
2	Boulon ($\frac{1}{4}$ x $1\frac{1}{2}$ po)
2	Boulon ($\frac{5}{16}$ x 1 po)
2	Boulon ($\frac{5}{16}$ x $1\frac{1}{4}$ po)
2	Boulon ($\frac{1}{4}$ x 2 po)
4	Contre-écrou ($\frac{1}{4}$ po)

Procédure

1. Retirez les 2 boulons et les contre-écrous qui fixent la plaque de verrouillage du réservoir de carburant sur la machine (Figure 1). Conservez les contre-écrous.

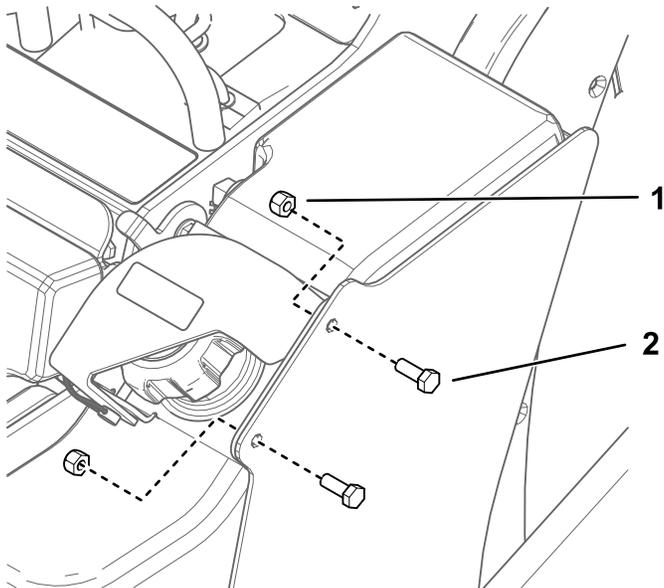
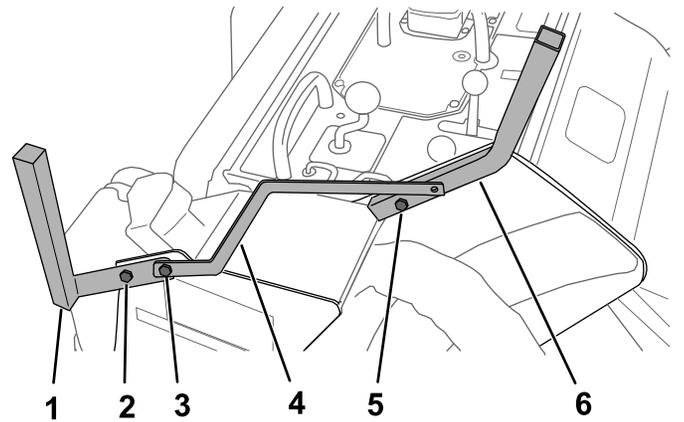


Figure 1

g341650

1. Boulon ($\frac{5}{16}$ x $\frac{7}{8}$ po)
2. Contre-écrou ($\frac{5}{16}$ po)



g323568

Figure 2

1. Tube récepteur arrière droit
2. Boulon ($\frac{5}{16}$ x 1 po) et contre-écrou conservé ($\frac{5}{16}$ po)
3. Boulon ($\frac{5}{16}$ x $1\frac{1}{4}$ po) et contre-écrou conservé ($\frac{5}{16}$ po)
4. Protège-flexible
5. Boulon ($\frac{1}{4}$ x $1\frac{1}{2}$ po) et contre-écrou ($\frac{1}{4}$ po)
6. Tube récepteur avant

3. Fixez le tube récepteur arrière droit à l'aide d'un boulon ($\frac{5}{16}$ x 1 po) et d'un des contre-écrous conservés ($\frac{5}{16}$ po), comme montré à la Figure 2.
4. Fixez le protège-flexible sur le support du tube récepteur arrière à l'aide d'un boulon ($\frac{5}{16}$ x $1\frac{1}{4}$ po) et d'un contre-écrou conservé ($\frac{5}{16}$ po), comme montré à la Figure 2.
5. Répétez les opérations 2 à 4 pour l'autre côté de la machine.
6. Montez le support du pare-brise à l'aide de 2 boulons ($\frac{1}{4}$ x 2 po) et 2 contre-écrous ($\frac{1}{4}$ po) pour fixer également les tubes récepteurs avant et les protège-flexible sur le cadre (Figure 3 et Figure 4).

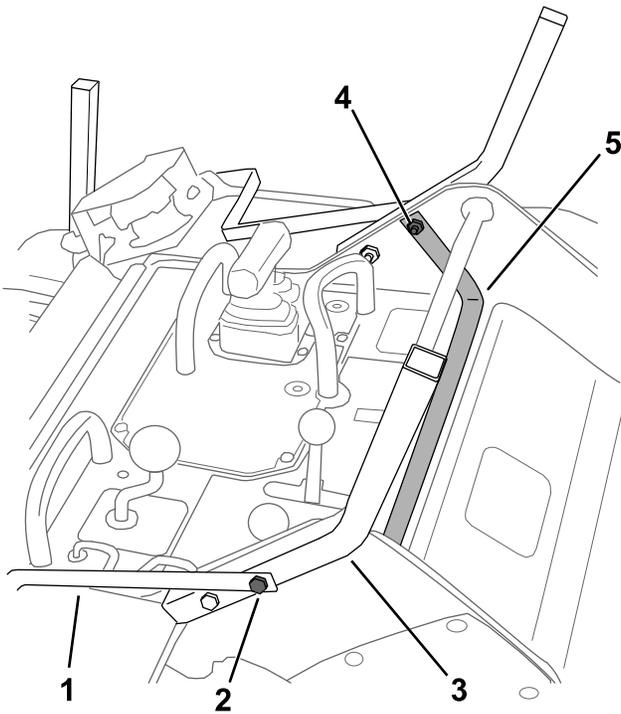
2. Fixez le tube récepteur avant sur le côté droit de la machine à l'aide d'un boulon ($\frac{1}{4}$ x $1\frac{1}{2}$ po) et d'un contre-écrou ($\frac{1}{4}$ po), comme montré à la Figure 2.

3

Assemblage du cadre

Pièces nécessaires pour cette opération:

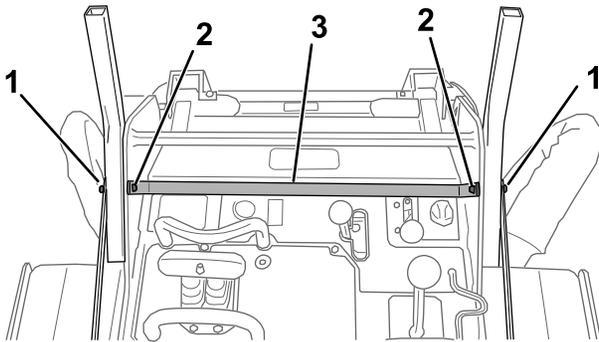
1	Raidisseur central
1	Tube de cadre avant
1	Tube de cadre arrière
2	Tube de cadre latéral
2	Montant avant
2	Montant arrière
4	Boulon ($\frac{1}{4}$ x $\frac{3}{4}$ po)
6	Boulon ($\frac{1}{4}$ x 1 po)
2	Boulon ($\frac{1}{4}$ x $1\frac{1}{4}$ po)
2	Écrou borgne ($\frac{1}{4}$ po)
10	Contre-écrou ($\frac{1}{4}$ po)
4	Rondelle protectrice



g341665

Figure 3

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Protège-flexible | 4. Contre-écrou ($\frac{1}{4}$ po) |
| 2. Boulon ($\frac{1}{4}$ x 2 po) | 5. Support de pare-brise |
| 3. Tube récepteur | |



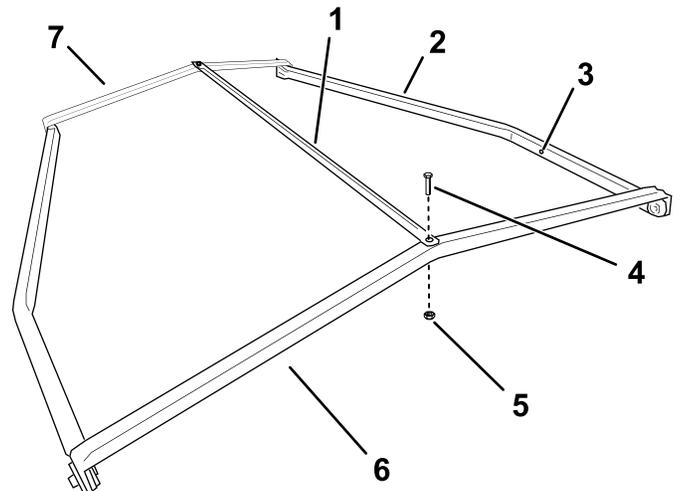
g341664

Figure 4

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------|
| 1. Boulon ($\frac{1}{4}$ x 2 po) | 3. Support de pare-brise |
| 2. Contre-écrou ($\frac{1}{4}$ po) | |

Procédure

- Fixez le raidisseur central sur les tubes avant et arrière du cadre à l'aide d'un boulon ($\frac{1}{4}$ x 1 po) et d'un écrou borgne vissés à chaque extrémité (Figure 5).



g323641

Figure 5
Vue arrière

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| 1. Raidisseur central | 5. Écrou borgne (2) |
| 2. Tube de cadre latéral | 6. Tube de cadre arrière |
| 3. Trou pour montant arrière | 7. Tube de cadre avant |
| 4. Boulon ($\frac{1}{4}$ x 1 po) (2) | |

- Montez les 2 tubes latéraux du cadre sur le tube de cadre arrière (Figure 5 et Figure 6).

Remarque: Montez les tubes latéraux du cadre de manière à ce qu'ils soient coudés vers l'extérieur et que les trous prévus pour les montants arrière soient plus rapprochés du tube de cadre arrière, comme montré à la Figure 5; veillez à diriger la tête des boulons vers l'extérieur.

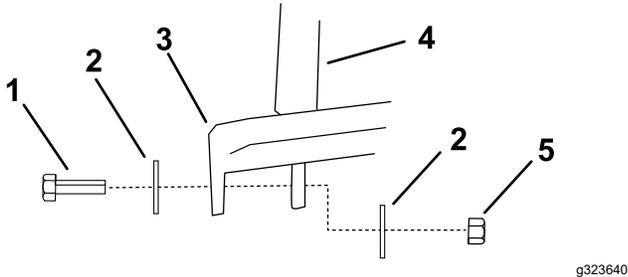


Figure 6

Vue arrière; côté gauche montré

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 1. Boulon ($\frac{1}{4} \times \frac{3}{4}$ po) | 4. Tube de cadre latéral |
| 2. Rondelle protectrice | 5. Contre-écrou ($\frac{1}{4}$ po) |
| 3. Tube de cadre arrière | |

- Fixez les 2 tubes de cadre latéraux et les 2 montants avant sur le tube de cadre avant (Figure 7).

Remarque: Les montants avant sont plus courts que les montants arrière; veillez à diriger la tête des boulons vers l'extérieur.

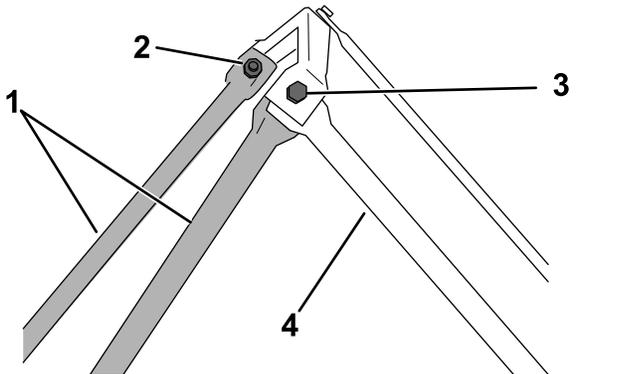


Figure 7

- | | |
|---|--|
| 1. Montant | 3. Boulon ($\frac{3}{4} \times \frac{1}{4}$ po) (2) |
| 2. Contre-écrou ($\frac{1}{4}$ po) (2) | 4. Tube de cadre latéral |

- Montez les 2 montants arrière sur les tubes latéraux du cadre (Figure 8).

Remarque: Veillez à diriger la tête des boulons vers l'extérieur.

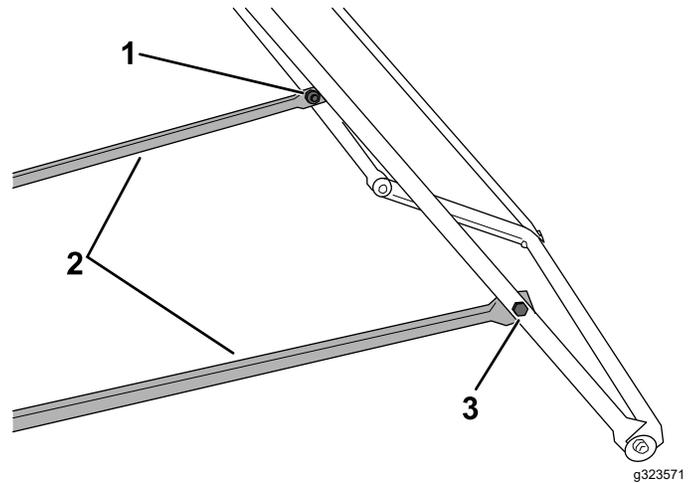


Figure 8

- | | |
|---|---|
| 1. Contre-écrou ($\frac{1}{4}$ po) (2) | 3. Boulon ($\frac{1}{4} \times 1\frac{1}{4}$ po) (2) |
| 2. Montant | |

- Fixez 4 boulons ($\frac{1}{4} \times 1$ po) et 4 contre-écrous ($\frac{1}{4}$ po) sur les montants de telle manière que la tête des boulons soient dirigées vers l'extérieur (Figure 9).

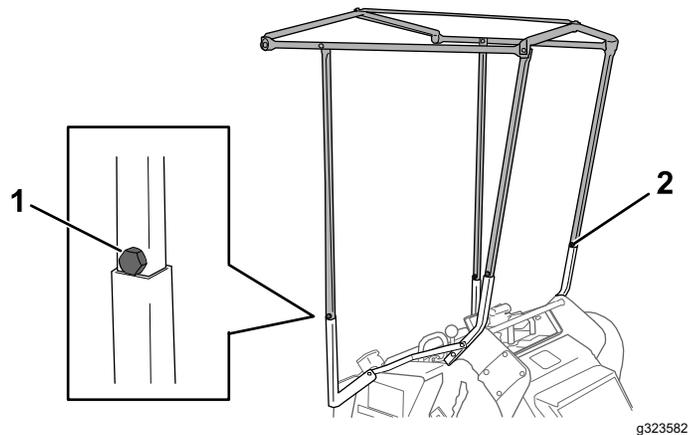


Figure 9

- | | |
|--|---|
| 1. Boulon ($\frac{1}{4} \times 1$ po) (4) | 2. Contre-écrou ($\frac{1}{4}$ po) (4) |
|--|---|

- Avec l'aide d'une autre personne, installez les montants dans les tubes récepteurs en utilisant les boulons des montants comme butées (Figure 9).

4

Installation de la cabine souple

Pièces nécessaires pour cette opération:

1	Panneau gauche
1	Panneau droit
1	Pare-brise
1	Panneau supérieur
2	Boulon (5/16 x 1¼ po)

Procédure

1. Fixez les panneaux gauche et droit sur le cadre à l'aide des bandes auto-agrippantes, comme montré à la [Figure 10](#) et [Figure 11](#).

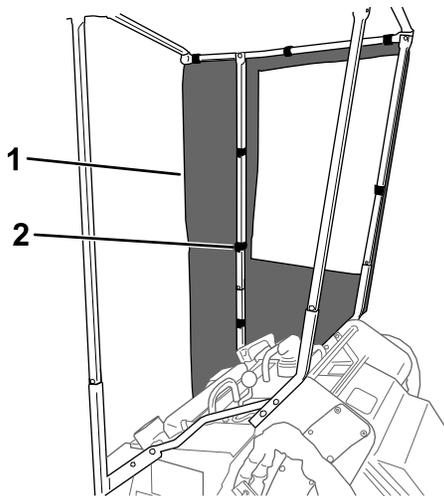


Figure 10

g341667

1. Panneau gauche
2. Bande auto-agrippante

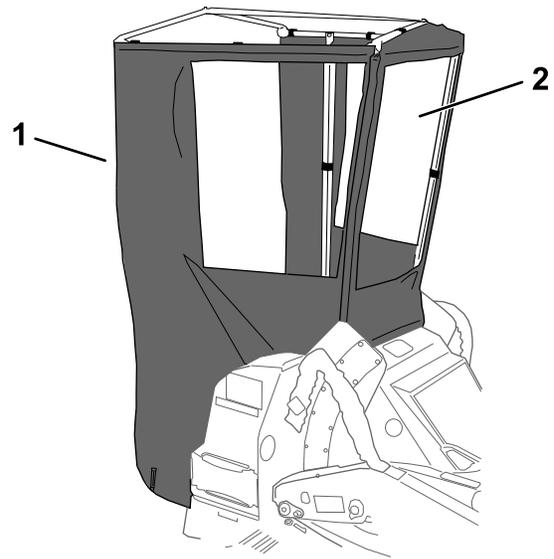


Figure 11

g323638

1. Panneau droit
2. Pare-brise

2. Fixez le pare-brise sur les panneaux, le tube de cadre avant et le support de pare-brise à l'aide des bandes auto-agrippantes ([Figure 11](#)).

Remarque: Avant de fixer le pare-brise sur son support, fixez-le sur tube de cadre avant.

3. Fixez le panneau supérieur sur les panneaux et le pare-brise à l'aide des bandes auto-agrippantes ([Figure 12](#)).

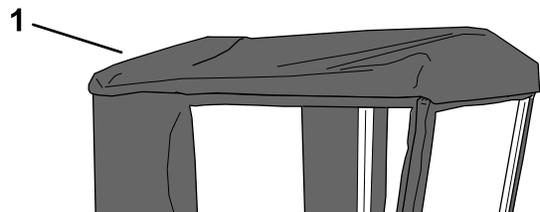


Figure 12

g323639

1. Panneau supérieur

4. De chaque côté de la machine, retirez le boulon existant et remplacez-le par un boulon (5/16 x 1¼ po), comme montré à la [Figure 13](#).

Proposition 65 de Californie – Information concernant cet avertissement

En quoi consiste cet avertissement?

Certains produits commercialisés présentent une étiquette d'avertissement semblable à ce qui suit :



AVERTISSEMENT : Cancer et troubles de la reproduction –
www.p65Warnings.ca.gov.

Qu'est-ce que la Proposition 65?

La Proposition 65 s'applique à toute société exerçant son activité en Californie, qui vend des produits en Californie ou qui fabrique des produits susceptibles d'être vendus ou importés en Californie. Elle stipule que le Gouverneur de Californie doit tenir et publier une liste des substances chimiques connues comme causant des cancers, malformations congénitales et/ou autres troubles de la reproduction. Cette liste, qui est mise à jour chaque année, comprend des centaines de substances chimiques présentes dans de nombreux objets du quotidien. La Proposition 65 a pour objet d'informer le public quant à l'exposition à ces substances chimiques.

La Proposition 65 n'interdit pas la vente de produits contenant ces substances chimiques, mais impose la présence d'avertissements sur tout produit concerné, sur son emballage ou sur la documentation fournie avec le produit. D'autre part, un avertissement de la Proposition 65 ne signifie pas qu'un produit est en infraction avec les normes ou exigences de sécurité du produit. D'ailleurs, le gouvernement californien a clairement indiqué qu'un avertissement de la Proposition 65 « n'est pas une décision réglementaire quant au caractère « sûr » ou « dangereux » d'un produit ». Bon nombre de ces substances chimiques sont utilisées dans des produits du quotidien depuis des années, sans aucun effet nocif documenté. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur <https://oag.ca.gov/prop65/faqs-view-all>.

Un avertissement de la Proposition 65 signifie qu'une société a soit (1) évalué l'exposition et conclu qu'elle dépassait le « niveau ne posant aucun risque significatif »; soit (2) choisi d'émettre un avertissement simplement sur la base de sa compréhension quant à la présence d'une substance chimique de la liste, sans tenter d'en évaluer l'exposition.

Cette loi s'applique-t-elle partout?

Les avertissements de la Proposition 65 sont exigés uniquement en vertu de la loi californienne. Ces avertissements sont présents dans tout l'état de Californie, dans des environnements très variés, notamment mais pas uniquement les restaurants, magasins d'alimentations, hôtels, écoles et hôpitaux, et sur un vaste éventail de produits. En outre, certains détaillants en ligne et par correspondance fournissent des avertissements de la Proposition 65 sur leurs sites internet ou dans leurs catalogues.

Quelles différences entre les avertissements de Californie et les limites fédérales?

Les normes de la Proposition 65 sont souvent plus strictes que les normes fédérales et internationales. Diverses substances exigent un avertissement de la Proposition 65 à des niveaux bien inférieurs aux limites d'intervention fédérales. Par exemple, la norme de la Proposition 65 en matière d'avertissements pour le plomb se situe à 0,5 µg/jour, soit bien moins que les normes fédérales et internationales.

Pourquoi l'avertissement ne figure-t-il pas sur tous les produits semblables?

- Pour les produits commercialisés en Californie, l'étiquetage Proposition 65 est exigé, tandis qu'il ne l'est pas sur des produits similaires commercialisés ailleurs.
- Il se peut qu'une société impliquée dans un procès lié à la Proposition 65 et parvenant à un accord soit obligée d'utiliser les avertissements de la Proposition 65 pour ses produits, tandis que d'autres sociétés fabriquant des produits semblables peuvent ne pas être soumises à cette obligation.
- L'application de la Proposition 65 n'est pas uniforme.
- Certaines sociétés peuvent choisir de ne pas indiquer d'avertissements car elles considèrent qu'elles n'y sont pas obligées au titre de la Proposition 65; l'absence d'avertissements sur un produit ne signifie pas que le produit ne contient pas de substances de la liste à des niveaux semblables.

Pourquoi cet avertissement apparaît-il sur les produits Toro?

Toro a choisi de fournir aux consommateurs le plus d'information possible afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées quant aux produits qu'ils achètent et utilisent. Toro fournit des avertissements dans certains cas d'après ses connaissances quant à la présence de l'une ou plusieurs des substances chimiques de la liste, sans en évaluer le niveau d'exposition, car des exigences de limites ne sont pas fournies pour tous les produits chimiques de la liste. Bien que l'exposition avec les produits Toro puisse être négligeable ou parfaitement dans les limites « sans aucun risque significatif », par mesure de précaution, Toro a décidé de fournir les avertissements de la Proposition 65. De plus, en l'absence de ces avertissements, la société Toro pourrait être poursuivie en justice par l'État de Californie ou par des particuliers cherchant à faire appliquer la Proposition 65, et donc assujettie à d'importantes pénalités.